



La forêt privée des Appalaches

version 2.0

Le domaine forestier vous passionne? Vous êtes propriétaire d'un lot boisé ou avez un intérêt envers la forêt privée des Appalaches? Sachez que l'AMVAP a complété, en 2014, l'élaboration de son deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV). Celui-ci renferme une foule d'informations actuelles relatives à la forêt privée de notre région.

Qu'est-ce que l'AMVAP?

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP) est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'orienter et développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire constitué des MRC de Bellechasse, des Etchemins, de Montmagny, de L'Islet et de la Ville de Lévis. On dénombre environ 12 800 propriétaires de lots boisés sur ce territoire. Les programmes administrés par l'AMVAP permettent d'offrir aux propriétaires de boisés, en retenant les services d'un

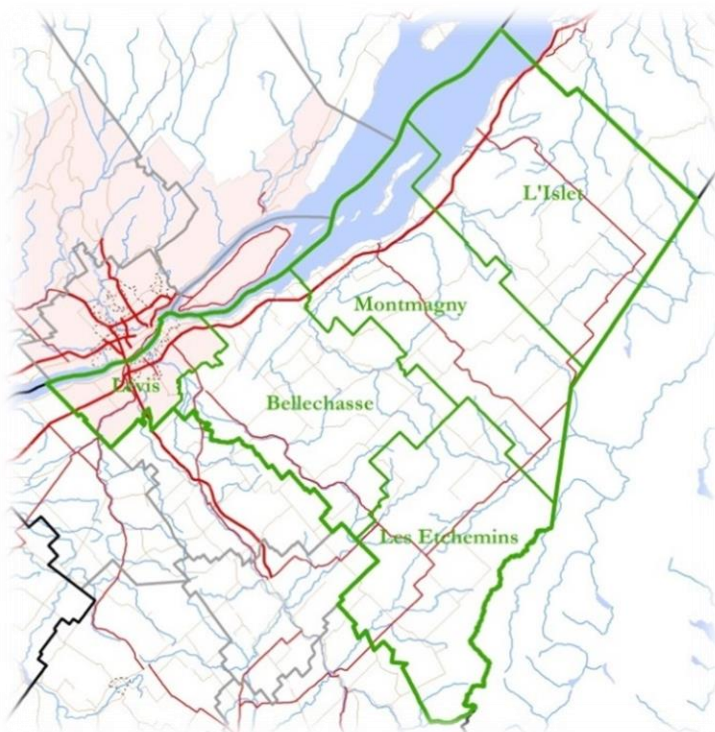
conseiller forestier qu'elle accrédite, un soutien technique et financier pour la réalisation de travaux d'aménagement.

Le développement durable de la forêt privée, par l'entremise de l'AMVAP, se fait régionalement en concertation avec les partenaires suivants: le monde municipal, les représentants des propriétaires forestiers (groupements forestiers et syndicats de propriétaires forestiers), l'industrie forestière et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Qu'est-ce que le PPMV?

Préparé par chacune des agences de mise en valeur, le PPMV est un outil de connaissance et de planification régionale visant à orienter les activités d'aménagement et de développement de la forêt privée. Un premier PPMV a été préparé par l'AMVAP en 2001. Depuis, le contexte a bien évolué. La crise forestière, les modifications dans les programmes d'aide et au niveau législatif sont autant de facteurs qui modulent le monde de la forêt privée. Au cœur de toutes ces transformations se trouvent les propriétaires forestiers qui sont les principaux concernés et pour qui on note un changement de profil. La gestion des forêts privées doit s'adapter à ces nouveaux éléments de contexte. C'est dans cet environnement que l'AMVAP a élaboré son deuxième PPMV.

Ce document présente un bref résumé de cette deuxième génération du PPMV. Ce dernier est constitué de deux parties: le *Document de connaissance* et le *Document de stratégie*.



DOCUMENT DE CONNAISSANCE

Le Document de connaissance dresse un bilan du premier PPMV ainsi qu'il décrit, selon les renseignements les plus actuels, les ressources forestières du territoire de l'AMVAP, son contexte socio-économique et le portrait de ses propriétaires forestiers.

Bilan du premier PPMV

L'AMVAP dresse un bilan positif des objectifs et actions fixés lors du premier PPMV. En termes d'aménagement forestier, des sommes considérables ont été investies via les programmes administrés par l'AMVAP. Près de 60 % des efforts d'aménagement ont été consacrés à l'établissement de plantations et à leurs entretiens. Par contre, au fil des années, le niveau de reboisement a diminué au profit des travaux commerciaux.

Bilan des travaux sylvicoles ayant bénéficié d'une aide financière entre 2000 et 2012

Groupe de travaux	Superficies aménagées	%
Reboisement	8 100 ha	20 %
Entretien de plantation	16 200 ha	40 %
Éclaircie précommerciale	7 190 ha	18 %
Travaux commerciaux résineux	7 480 ha	18 %
Travaux commerciaux feuillus	1 770 ha	4 %
Total	40 740 ha	100 %
Investissements en aménagement	53 244 000 \$	
Nombre de producteurs desservis	7 355	

Objectifs et actions du premier PPMV	Réalisations
Connaissance du milieu forestier	<ul style="list-style-type: none"> Nouvel inventaire forestier décennal en 2003 Suivi des plantations Cartographie des travaux réalisés
Production durable de matière ligneuse	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de certaines pratiques afin de miser sur la régénération naturelle Hausse de la réalisation des éclaircies précommerciales Entretien adéquat des plantations Amélioration des pratiques d'aménagement des feuillus durs Formation des propriétaires de boisés
Protection du milieu forestier	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation de la réglementation municipale
Améliorer l'aménagement forestier des érablières	<ul style="list-style-type: none"> Services techniques offerts aux propriétaires d'érablières
Considérer les besoins et objectifs des propriétaires forestiers	<ul style="list-style-type: none"> Formation des propriétaires de boisés (2 900 participants)
Protection et mise en valeur des habitats fauniques	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de travaux forêt-faune

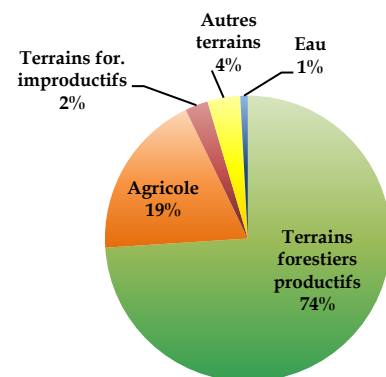
Portrait du territoire

Le territoire de l'AMVAP, situé dans la région administrative de Chaudière-Appalaches, a une superficie de 7 866 km². Au total, 85 % de cette superficie est de tenure privée. Plus de 74 % du territoire privé est occupé par des terrains forestiers productifs (4 930 km²). Cette superficie forestière productive a d'ailleurs augmenté de 4 % en 20 ans (+ 181 km²).

Territoire public et privé

Tenures	Superficie km ²	%
Petite propriété privée	6 572,0	84 %
Grande propriété privée	92,0	1 %
Territoire public	1 201,9	15 %
Total	7 865,9	100 %

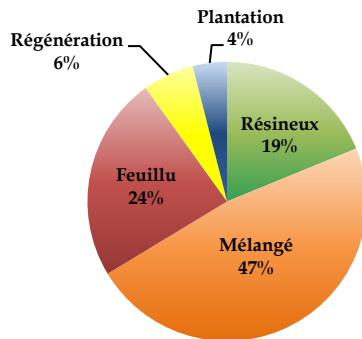
Vocation du territoire



Couvert forestier

Le couvert forestier a subi des changements au cours des dernières décennies. Entre autres, les superficies en régénération ont diminué au profit des plantations ainsi que des strates résineuses et mélangées. Cette diminution est attribuable à la réduction du nombre de coupes totales ainsi qu'au reboisement de terres agricoles abandonnées. On observe aussi un vieillissement du couvert forestier. La majorité des vieux peuplements forestiers sont des

Couverts forestiers



érablières.

Accroissement du potentiel forestier

Le PPMV permet de constater l'augmentation du potentiel que recèle la forêt privée régionale. Les efforts consacrés à l'aménagement forestier au cours des dernières décennies contribuent certainement à ce résultat. On note une hausse du volume de bois sur pied de 12 % et un accroissement de la possibilité de récolte forestière de 21 %.

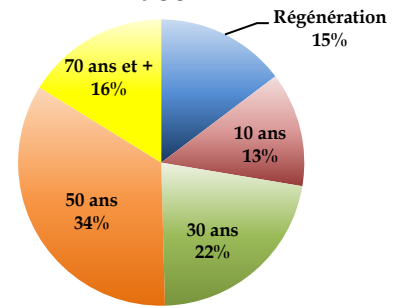
Comparaison du couvert forestier en petite propriété privée (ha)

Couvert forestier	1980	1990	2003
Feuillu	153 860	144 320	114 570
Mélangé	148 110	217 490	237 260
Résineux	98 800	78 750	104 710
Total	400 770	440 560	456 540
% variation		+ 10 %	+ 4 %

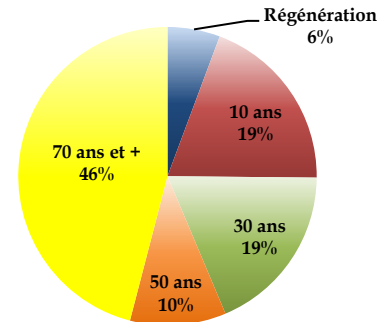
Évolution du volume de bois sur pied en petite propriété privée (m³ solides)

Types d'essences	1980	1990	2003
Feuillus	20 188 000	22 897 000	24 801 000
Résineux	13 872 000	14 369 000	17 093 000
Total	34 060 000	37 266 000	41 894 000
% variation		+ 9 %	+ 12 %

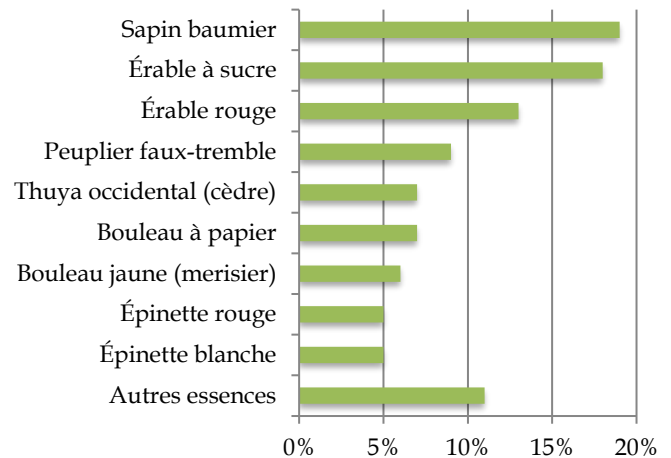
1980



2003



Principales essences d'arbres du territoire de l'AMVAP



Comparaison de la possibilité forestière et de la récolte

Groupes d'essences	Possibilité forestière annuelle (m³ solides/an)	Récolte 2013 (m³ solides)	% récolté
Sapin, épinettes et pins	398 768	250 873	63 %
Autres résineux (thuya et mélèze)	94 650	15 780	17 %
Feuillus durs et bois de chauffage	516 020	175 592	34 %
Peupliers	111 060	23 470	21 %
Total	1 120 498	465 715	42 %

Perturbations naturelles

Les perturbations naturelles sont généralement causées par le feu, le vent, le verglas, les maladies ou les insectes. En temps normal, le vent est l'agent perturbateur le plus actif. Les événements de tempêtes de vents assez violents pour causer des zones de mortalité importantes sont plutôt rares. Il en est de même pour le verglas, les maladies et les insectes. Toutefois, un insecte ravageur fait exception.

En effet, la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) est l'agent perturbateur ayant le potentiel de causer le plus de dommages. Celui-ci s'attaque aux épinettes et au sapin baumier. Cependant, c'est le sapin qui présente de loin la plus grande vulnérabilité à l'insecte, c'est-à-dire qu'il a le plus de chance de mourir en période épidémique. La vulnérabilité augmente aussi avec l'âge, la densité du peuplement et lorsque les sites sont très secs ou très humides. La dernière épidémie dans la région a débuté

vers la fin des années 1970. Puisque le cycle est d'environ 40 ans, on s'attend à une épidémie prochainement. Une analyse de vulnérabilité des forêts privées a été effectuée dans le cadre du PPMV.

Vulnérabilité à la TBE

Vulnérabilité à la TBE	Mortalité appréhendée	Proportion du territoire productif
Très élevée	75 % et plus	2 %
Élevée	50 à 75 %	11 %
Moyenne	25 à 50 %	22 %
Faible	Moins de 25 %	5 %
Nulle	Négligeable	60 %

Aménagement écosystémique et forêt naturelle

L'AMVAP désire instaurer progressivement l'aménagement écosystémique en forêt privée afin de faciliter la certification forestière. Ce type d'aménagement a pour objectif d'adapter les interventions en forêt en s'inspirant des perturbations naturelles. On vise ainsi à conserver certains attributs essentiels de la forêt naturelle (non modifiée par l'action de l'homme) afin de maintenir la biodiversité et la santé des écosystèmes forestiers. À cette fin, un travail d'analyse des écarts entre la forêt actuelle et la forêt naturelle a été effectué. Entre autres, il a été confirmé qu'il y a un manque de vieilles forêts sur le territoire. De plus, la forêt naturelle présentait plus de bois mort, composante essentielle à l'habitat de nombreuses espèces. Les forêts aménagées ont aussi tendance à

présenter une structure plus uniforme. Finalement, on observe une baisse d'abondance de certaines essences forestières.

Variation des principales essences d'arbres depuis l'époque préindustrielle



Ressources fauniques

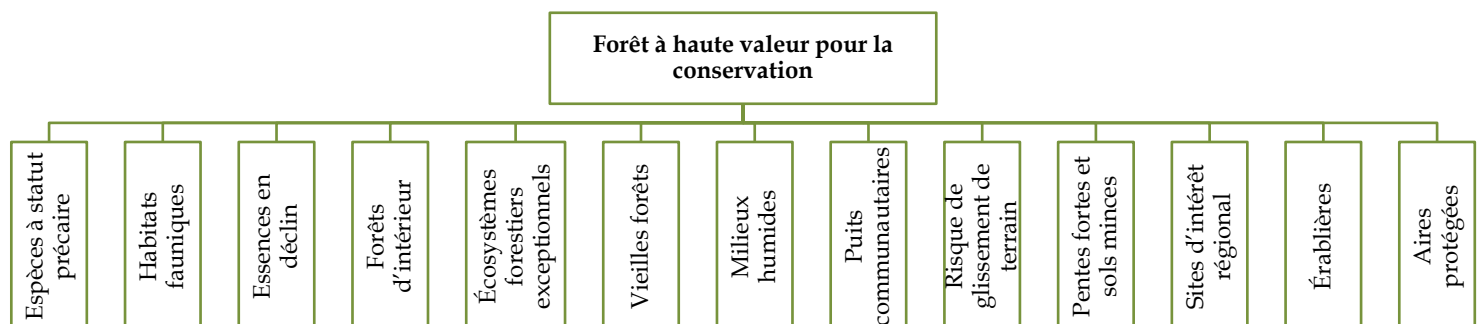
La faune joue un rôle important au sein de l'écosystème forestier. Par conséquent, il est pertinent de considérer ses besoins en habitats dans un contexte d'aménagement du territoire forestier. Certaines espèces d'intérêt socio-économique (espèces chassées, piégées, pêchées ou observées) peuvent également être mises en valeur.

Depuis 2007, des travaux d'aménagement « forêt-faune » sont réalisés sur le territoire. Ces traitements intègrent des modalités qui considèrent les besoins de plusieurs espèces telles que le cerf de Virginie, l'orignal, le lièvre, la gélinotte huppée (perdrix), etc.

Éléments sensibles du territoire forestier

Sur le territoire, certains habitats et écosystèmes ont été identifiés comme étant des forêts à haute valeur pour la conservation. Ces milieux comprennent des éléments

sensibles du territoire. Dans celles-ci, des mesures d'atténuation devraient être pratiquées lors de l'exécution de travaux d'aménagement forestier.



Profil socio-économique

Selon les affectations définies dans les schémas d'aménagement des MRC, le territoire de l'AMVAP est à plus de 93 % à vocation agricole ou forestière. Les affectations relatives à la récréation et à la conservation représentent respectivement 3 % et 1 % du territoire.

Les industries de l'exploitation forestière et de la fabrication de produits en bois, de meubles et produits connexes comptent pour près de 5 % du produit intérieur brut (PIB) total de la région. L'ensemble de l'industrie forestière emploie plus de 3 800 travailleurs.

Portrait des propriétaires de lots boisés

Les propriétaires forestiers sont bien entendu au cœur des stratégies du PPMV. Les résultats du plus récent portrait des propriétaires forestiers, réalisé en 2012, nous permettent de constater que leur niveau d'activité en aménagement et en récolte de bois se maintient. En effet, près de 85 % des propriétaires forestiers disent réaliser ponctuellement des activités d'aménagement forestier avec récolte de bois. Par contre, leurs motivations sont de plus en plus axées vers le plaisir et non la possibilité d'obtenir un revenu d'appoint. Un des objectifs du PPMV est de considérer ce profil de propriétaire afin de les inciter à demeurer actif en aménagement forestier en leur offrant des services diversifiés et adaptés à leur intérêt.

	AMVAP %	Québec %
Genre		
Homme	91 %	88 %
Femme	9 %	12 %
Âge		
44 ans et moins	16 %	13 %
45 à 54 ans	24 %	24 %
55 à 64 ans	32 %	32 %
+ de 64 ans	27 %	28 %
Occupation		
Retraité	33 %	33 %
Col bleu	29 %	25 %
Col blanc	24 %	21 %
Agriculteur	9 %	14 %
Métier en forêt	5 %	6 %
Proportion du revenu annuel tiré de la forêt		
0 %	67 %	69 %
1 à 10 %	25 %	22 %
11 à 25 %	4 %	3 %
26 à 50 %	1 %	1 %
51 à 75 %	1 %	1 %
76 à 100 %	0 %	1 %
Activités d'aménagement forestier		
Bois de chauffage	79 %	81 %
Pâte et sciage	45 %	43 %
Bois de chauffage, pâte, sciage	85 %	86 %
Autres travaux	31 %	37 %

En 2012, la région de Chaudière-Appalaches comptait environ 275 entreprises œuvrant dans le domaine de la transformation du bois. Avec la Montérégie, elle domine de loin les régions administratives du Québec à ce niveau. Dans les dernières années, les usines de 1^{ère} transformation régionales ont consommé en moyenne 3,7 millions de m³ de bois annuellement. L'exploitation forestière privée de la région ne fournit que 28 % de l'approvisionnement résineux des usines. Le reste provient principalement de l'extérieur du Québec (65 %) ou de la forêt publique (7 %). De 2001 à 2012, le bois transformé provenant de la forêt privée était constitué à 73 % de résineux.

	AMVAP %	Québec %
Mécanisation de la récolte		
Travaux manuels	94 %	90 %
Travaux mécanisés	0 %	3 %
Les deux	6 %	7 %
Motivation pour détenir un lot boisé		
Plaisir de posséder un milieu naturel	95 %	92 %
Plaisir d'aménager une forêt	84 %	84 %
Récolter du bois de chauffage	74 %	75 %
Donner en héritage	77 %	74 %
Activités familiales, autres que la chasse	72 %	74 %
Investissements ou fonds de retraite	62 %	57 %
Produire du bois de pâte ou de sciage	52 %	53 %
Chasse ou pêche	46 %	48 %
Boisé inclus dans l'achat d'une propriété	31 %	41 %
Générer un revenu d'appoint	30 %	33 %
Produire du sirop d'érable	29 %	26 %
Récolter des produits forestiers non ligneux	9 %	13 %
Produire des arbres de Noël	3 %	3 %
Connaissance des programmes de soutien pour les propriétaires		
Remboursement de taxes foncières	52 %	54 %
Formation pour les propriétaires	46 %	49 %
Soutien pour aménager les boisés	45 %	48 %
Certification forestière	31 %	35 %
Servitude ou don écologique	33 %	31 %
Aménagement d'habitats fauniques	21 %	26 %
Prêt à taux avantageux	20 %	24 %

DOCUMENT DE STRATÉGIE

Le *Document de stratégie* décrit les enjeux reliés à la protection et la mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Pour chacun d'eux, l'AMVAP s'est fixé des objectifs ainsi que des actions à mettre en œuvre. La description des ressources forestières et du contexte socio-économique ont permis d'identifier dix grands enjeux pour

les forêts privées des Appalaches. Par rapport à ces enjeux, l'AMVAP a émis cinq grandes orientations qui guideront les actions des prochaines années. Les tableaux suivants présentent ces orientations et enjeux. On y résume aussi les actions que l'AMVAP compte mettre en œuvre à court et moyen terme en réponse à chacun des enjeux du territoire.

Orientation 1 : Valoriser une culture forestière chez les propriétaires forestiers et offrir des outils permettant d'accroître la production de matière ligneuse dans le respect de la ressource

Enjeu 1 - Production de matière ligneuse

- Soutenir la réalisation de travaux d'aménagement forestier pour augmenter la production de matière ligneuse.
- Susciter l'intérêt des propriétaires envers l'aménagement forestier par l'offre de formations.
- Suivre le respect de la possibilité forestière, améliorer nos pratiques visant la régénération naturelle et favoriser le reboisement des friches abandonnées.
- Élaborer un plan de prévention et d'intervention en cas de perturbations naturelles majeures (tordeuse des bourgeons de l'épinette).
- Effectuer des traitements préventifs dans les peuplements résineux vulnérables au chablis et à la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Orientation 2 : S'assurer d'une utilisation judicieuse des budgets d'aménagement forestier afin de maximiser les retombées des investissements sylvicoles

Enjeu 2 - Investissements sylvicoles

- Appliquer la politique de sécurisation des investissements.
- Prioriser la première éclaircie commerciale dans les plantations et les peuplements naturels éduqués.
- Analyser la rentabilité économique des scénarios sylvicoles.
- Réviser la valeur des travaux en tenant compte d'une participation des propriétaires.
- Évaluer les conseillers forestiers.

Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers

- Maintenir l'offre de travaux forêt-faune aux propriétaires.
- Inclure de l'information faunique aux plans d'aménagement forestier des propriétaires intéressés.
- Maintenir les connaissances des conseillers forestiers à jour en ce qui a trait à l'aménagement multiresource.

Orientation 4 : Viser à maintenir des conditions de travail permettant le recrutement et le développement d'une main-d'œuvre sylvicole de qualité

Enjeu 4 - Maintien et recrutement de la main-d'œuvre

- Ajuster les taux de l'aide financière afin de maintenir les conditions de travail des ouvriers sylvicoles.
- Revoir périodiquement les normes techniques afin de simplifier la tâche des travailleurs lors de l'exécution des travaux sylvicoles.

Orientation 5 : Contribuer au maintien de la biodiversité et à restaurer progressivement les attributs des forêts naturelles

Enjeu 5 - Attributs des forêts naturelles

- Former les conseillers forestiers à l'aménagement écosystémique.
- Expérimenter des traitements adaptés à la stratégie d'aménagement écosystémique.
- Déterminer les données écologiques indicatrices et poursuivre leur intégration aux modalités des traitements.
- Transfert de connaissances aux conseillers forestiers sur l'intégration de l'écologie dans les traitements.

Enjeu 6 - Conservation des milieux naturels

- Mettre à jour les données servant à identifier les FHVC, former les conseillers forestiers à leur utilisation et voir à l'application des mesures d'atténuation nécessaires lors de l'exécution des travaux sylvicoles.
- Contribuer à conserver les milieux naturels d'intérêt par la sensibilisation et la formation des propriétaires et des conseillers forestiers.

Enjeu 7 - Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles

Enjeu 8 - Protection des habitats fauniques

- Appliquer des mesures afin de préserver les caractéristiques d'habitat des espèces à statut précaire et celles d'importance socio-économique.

Enjeu 9 - Qualité de l'eau

- Continuer à fournir de l'aide technique pour promouvoir les saines pratiques en ce qui a trait aux cours d'eau.

Enjeu 10 - Protection des sols

- Intégrer des mesures d'évaluation de l'orniérage lors de la vérification des travaux sylvicoles.

Sites à fort potentiel de production ligneuse

Le PPMV identifie des sites à fort potentiel de production ligneuse. Ceux-ci visent la production de bois en quantité et en qualité dans le respect des intérêts des propriétaires et des affectations en vigueur. Dans une optique de protéger les investissements passés, ces superficies sont composées des plantations et des peuplements naturels

éclaircis. Ces sites représentent 13 % du territoire soit une superficie de 65 560 ha. Les investissements en aménagement forestier qui seront réalisés dans le futur s'ajouteront à la superficie de ces sites à fort potentiel.

Des plantations et peuplements naturels à éclaircir

On estime que 450 km² ont été reboisés sur le territoire de l'AMVAP soit plus de 110 millions d'arbres mis en terre. De nombreuses plantations ont maintenant atteint l'étape de subir une première éclaircie commerciale. Ce traitement vise à éliminer les tiges plus petites ou ayant des défauts afin d'accélérer la croissance des arbres de meilleure qualité. Certaines actions du PPMV visent à orienter

davantage nos efforts pour la réalisation de cet important chantier qui permettra d'accroître la valeur des plantations et des peuplements naturels éduqués en éclaircie précommerciale (EPC).

Pour des considérations opérationnelles, le *Document de stratégie* expose aussi le niveau actuel et potentiel de première éclaircie commerciale par unité d'aménagement.

Potentiel et réalisations en première éclaircie commerciale

Éclaircie commerciale	Potentiel - superficie par période (ha)				Total	Réalizations (ha) 1991 à 2012	Proportion réalisée (%)
	1942-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000			
En plantation	3 520	5 980	15 100	16 345	40 945	2 825	7 %
Après EPC	0	1 300		11 750	13 050	310	2 %
Total	3 520	22 380		28 095	53 995	3 135	6 %

Niveau actuel et potentiel de réalisation de première éclaircie commerciale

Type de peuplement	Actuel	Superficie (ha/année)			
		2011-2015	2016-2020	2021-2025	2026-2030
Plantations	310	1 510	1 990	1 280	610
Après EPC	45	1 240	1 110	740	490
Total	355	2 750	3 100	2 020	1 100

Scénarios sylvicoles

Des scénarios sylvicoles ont été identifiés dans le PPMV. Selon les caractéristiques du terrain et les motivations des propriétaires forestiers, trois types de scénarios ont été prévus : les sites à fort potentiel de production ligneuse, les zones d'aménagement écosystémique et les forêts à haute

valeur pour la conservation. L'intensité d'aménagement forestier pouvant être réalisée sur ces sites est variable et devra tenter de préserver les éléments sensibles du territoire le cas échéant.

Suivi des stratégies développées

Le *Document de stratégie* présente également la programmation quinquennale des activités prévues au plan d'action ainsi que le mécanisme de suivi des stratégies de protection et de mise en valeur qui ont été développées. Des indicateurs et des cibles ont été identifiés pour chacune des actions prévues du plan.



Consultations sur le PPMV

L'élaboration de ce second PPMV de la forêt privée des Appalaches s'est fait en concertation avec les partenaires forestiers régionaux. Un souci a été apporté afin de s'assurer de respecter les orientations prévues aux schémas

d'aménagement et de développement des MRC du territoire. De plus, une consultation des propriétaires de lots boisés et du public en général a été menée à l'hiver 2014.

Programmation quinquennale des travaux

Le Document de stratégie présente la programmation prévisionnelle des travaux financés dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour la période 2011 à 2030. Selon les orientations du plan d'action, cette planification prévoit une diminution graduelle du niveau de reboisement afin d'affecter

davantage d'efforts aux premières éclaircies commerciales. Cette programmation pourra être revue sur une base annuelle afin de considérer des facteurs comme les conditions de mise en marché, la main-d'œuvre, les perturbations naturelles, etc.

Programmation prévue des travaux financés par période quinquennale

Groupe de travaux	2011-2015	2016-2020
	Unités/année	Unités/année
Préparation de terrain	415 ha	205 ha
Reboisement	970 000 pl.	535 000 pl.
Regarni	460 ha	240 ha
Entretien de plantation	130 000 pl.	85 000 pl.
Travaux non commerciaux	955 ha	580 ha
Travaux commerciaux résineux	190 ha	140 ha
1 ^{ère} Éclaircie commerciale en plantation	270 ha	505 ha
1 ^{ère} Éclaircie commerciale peuplement naturel issu d'EPC	40 ha	90 ha
Autres travaux commerciaux résineux	520 ha	190 ha
Total travaux commerciaux résineux	830 ha	785 ha
Travaux commerciaux feuillus	120 ha	80 ha
Total	2 970 ha	2 030 ha

En conclusion

À la lecture de la deuxième version du PPMV, force est de constater que le potentiel de la forêt privée du territoire des Appalaches est important. Les actions entreprises au sein de l'AMVAP, depuis sa création en 1996, montrent des retombées tangibles sur le territoire. Les travaux effectués ont permis d'optimiser la production de bois en forêt. Un des défis des prochaines années consistera à tirer le meilleur profit des investissements passés en consacrant

davantage d'efforts à la réalisation de la première éclaircie commerciale en plantations et dans les peuplements naturels éduqués. Le potentiel ligneux du territoire est en croissance et l'AMVAP visera à fournir les outils nécessaires aux propriétaires afin d'aménager sainement cette richesse.

Vous voulez en savoir plus

Le PPMV des Appalaches est disponible sur le site Internet www.amvap.ca. Si vous avez des questions, vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse suivante :



Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches

1555, route 277, bureau 3
Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
Téléphone : 418 625-2100
Courriel : info@amvap.ca

